



LIGAN

LIGAN BP

Notice de raccordement plastron
LIGAN (encastré)

RECOMMANDATIONS

Cette documentation s'adresse à des professionnels formés et aguerris au milieu ascensoriste.

En conséquence, lors d'une intervention sur un ascenseur afin d'installer les matériels **ANEP**, les règles de sécurité propres à la profession se doivent d'être respectées.

- Utilisation des «**É**quipements de **P**rotection **I**ndividuelle».
- **Consignation** de l'installation avant d'effectuer tous raccordements électriques.
- **Se mettre en sécurité avant d'intervenir en gaine.**
- Respecter la procédure d'accès toit de cabine.

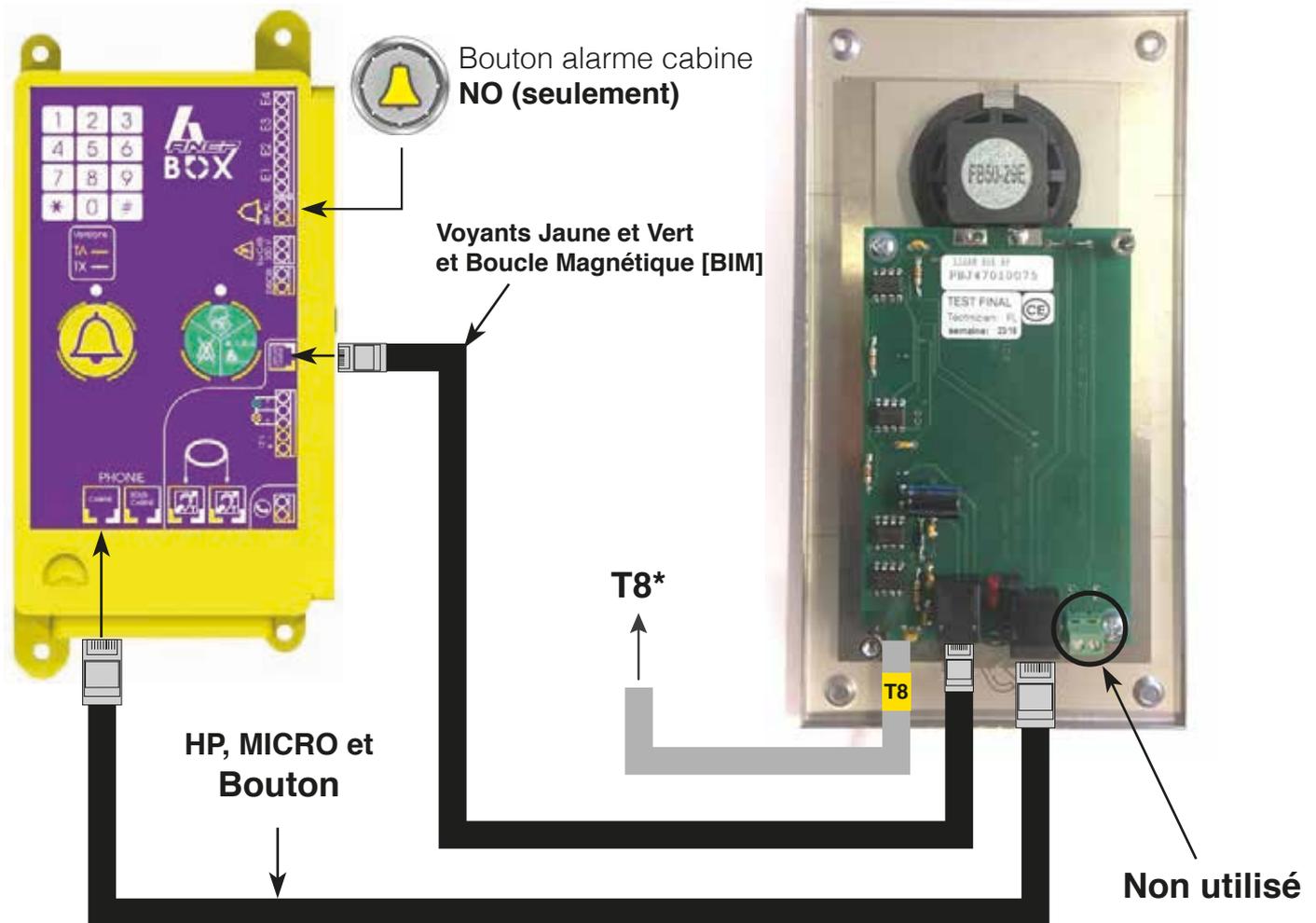
Avant toutes manipulations des appareillages **ANEP**, s'assurer d'avoir au préalable mis ces derniers **HORS TENSION**.



Les équipements électriques doivent être obligatoirement recyclés suivant la Directive n°2012/19/UE du 04/07/12 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

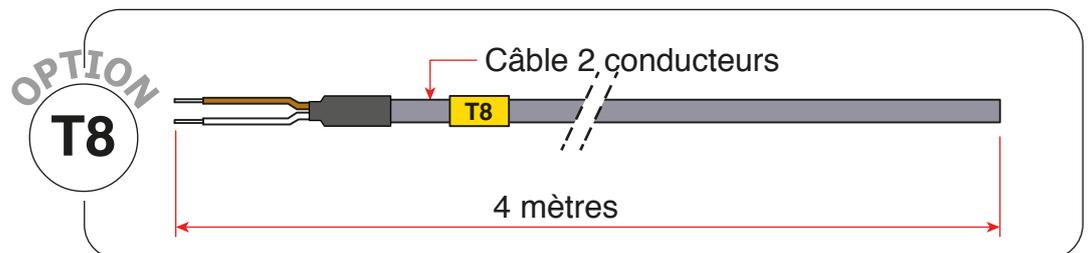
Câblage plastron **LIGAN BP (avec bouton)** vers **ANEP BOX TA /TA+/TX/TX+**

Raccorder les équipements avant l'initialisation de l'ANEP BOX (voir notice).
Le bouton du LIGAN BP est en contact NO.



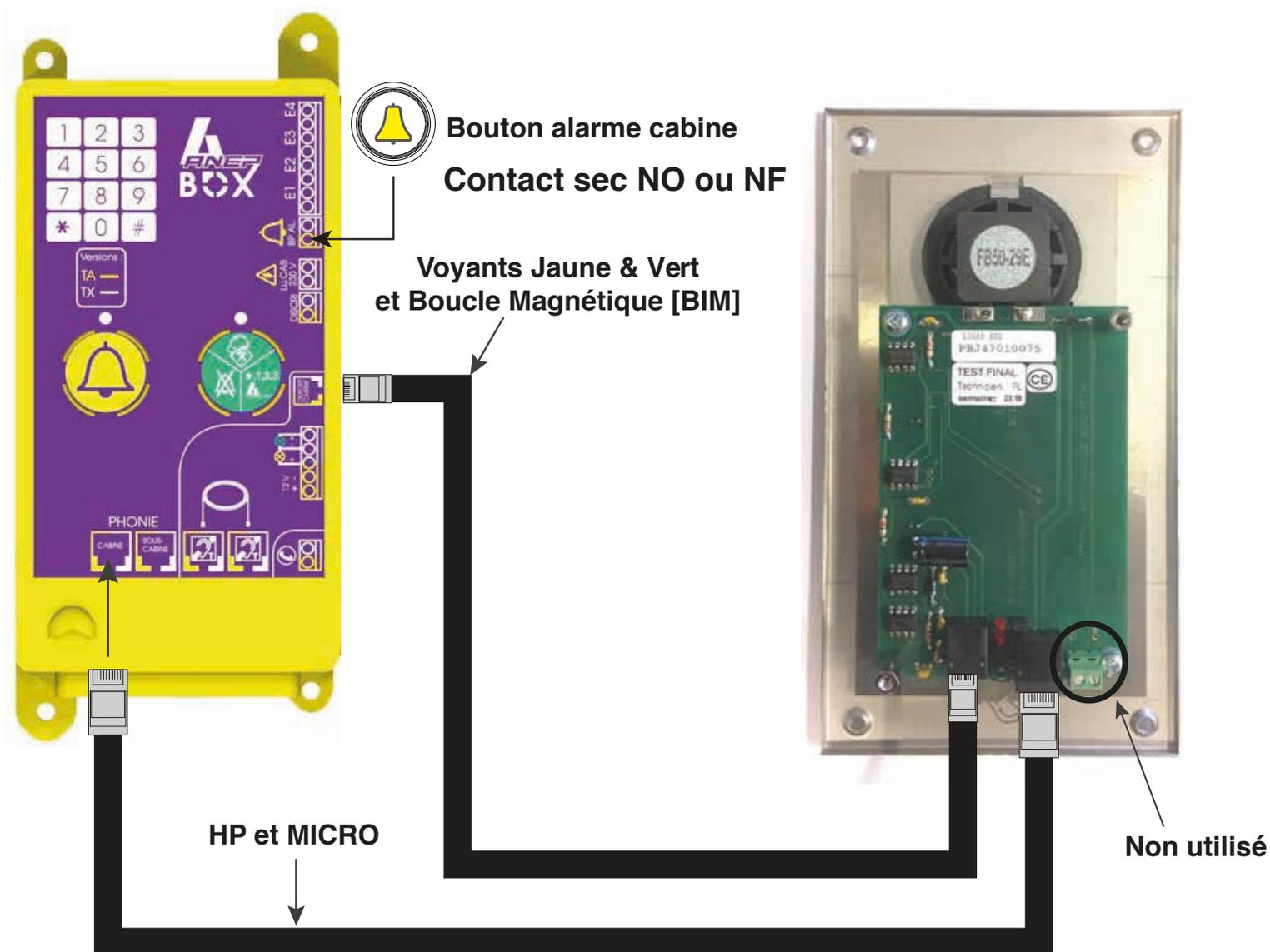
*Contact sec. NO (si nécessaire) indépendant pour commander sirène ou report gardien

Ne sert uniquement qu'en cas d'utilisation du double contact (sirène externe par ex.)

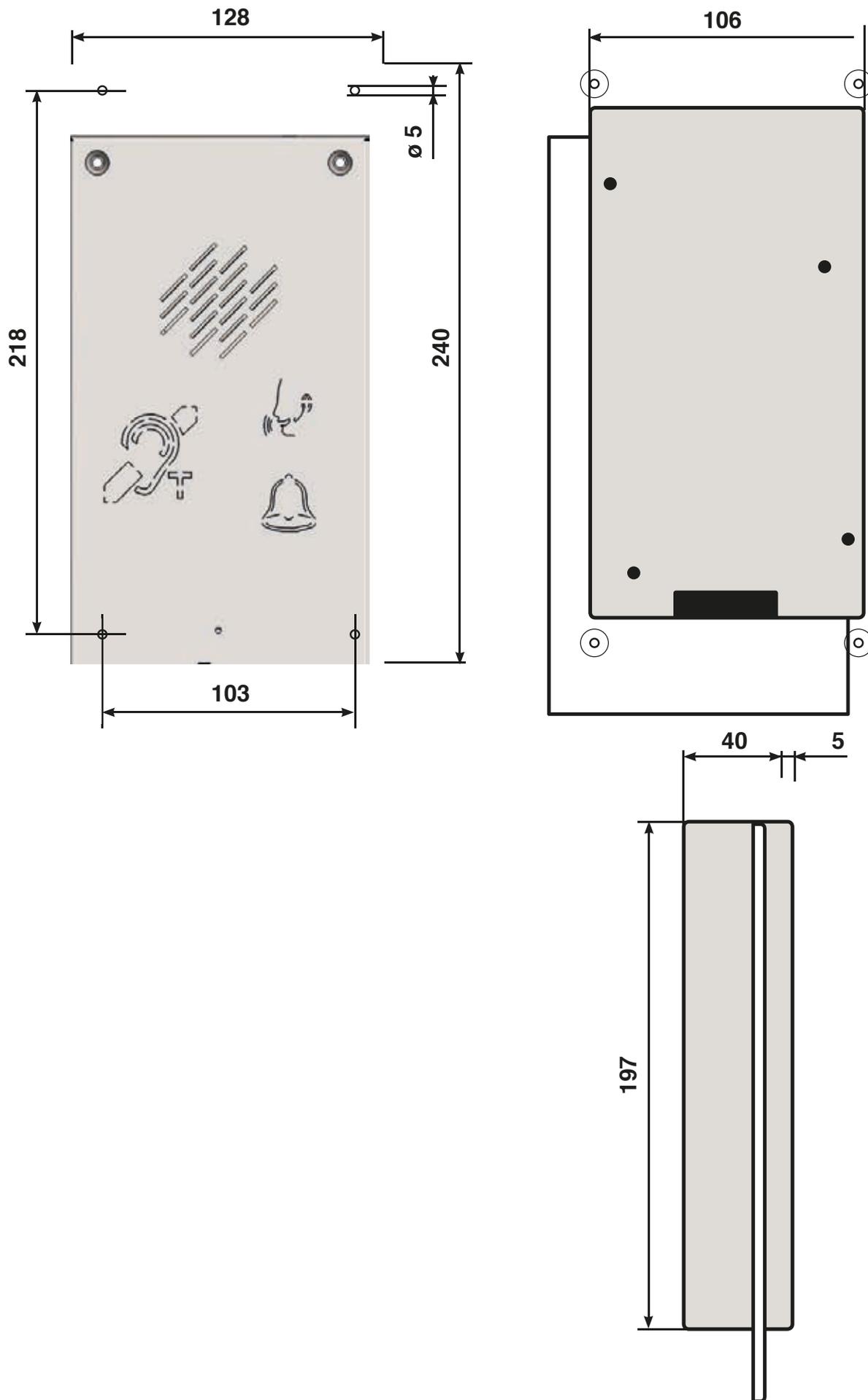


Câblage plastron LIGAN (sans bouton) vers ANEP BOX TATA+/TX/TX+

Raccorder les équipements avant l'initialisation de l'ANEP BOX (voir notice).



DIMENSIONS



NOTES

ANEP applique une méthode de développement continu, aussi, **ANEP** se réserve le droit d'apporter des changements et des améliorations à tout produit décrit dans ce document, sans aucun préavis.

ANEP ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toutes pertes de données, ainsi que tout dommage particulier ou incident, consécutif à une mauvaise mise en oeuvre ou une utilisation non conforme du produit.

Le contenu de ce document est fourni "**en l'état**". Aucune garantie sous quelque forme que ce soit, explicite ou implicite, n'est accordée quant à la précision, à la fiabilité ou au contenu du document.

ANEP se réserve le droit de réviser ce document ou de le retirer à n'importe quel moment sans préavis.

GARANTIE

Indépendamment de la garantie légale dont il bénéficie, ce produit est garanti **3 ans** à compter de la date de facturation du produit, à l'exception des batteries et des piles qui sont garanties **6 mois**

Toutefois, cette garantie ne s'applique pas en cas:

- D'utilisation non conforme aux instructions figurant dans ce manuel.
- De détérioration provenant d'une cause extérieure au produit (acte de vandalisme, feu, inondation, orage, surtension...).
- D'une installation effectuée par un installateur non qualifié et non agréé par **ANEP SAS**.
- De modifications ou réparations réalisées par des entités non agréées par **ANEP SAS**.



IMPORTANT

Un soin et une rigueur tout particulier doivent être apportés au câblage et au branchement, afin d'obtenir les meilleurs résultats et une fiabilité optimale du produit.

Le matériel doit être raccordé, installé et programmé dans les règles de l'art de la profession.



LE SERVICE APRÈS VENTE EST ASSURÉ PAR

SAVTEL

4 bis rue de Paris 94470 Boissy-Saint-Léger

Tel : 01 45 98 34 44

Fax : 01 45 69 75 45



Site internet : www.anepstore.com

blog : www.blog.anepanywhere.com